

## Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le lundi vingt-neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 novembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents : 13** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

**Excusés : 2** Christine BILLÉ, Patrick JACQMOT.

**Pouvoir :** Monsieur Patrick JACQMOT donne pouvoir à Monsieur Frédéric RICHEVAUX pour voter en ces lieux et place si nécessaire.

Monsieur Frédéric RICHEVAUX a été élu secrétaire de séance.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du Conseil du 11/10/2021
- Situations budgétaires au 30/10/2021
- Fêtes de fin d'année
- Goûter des Aînés et Vœux 2022
- Bulletin municipal : compte-rendu des réunions de la Commission communication
- Assainissement collectif : point sur le transfert au SIEBAG
- Informations CCAA
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 1 – Situations budgétaires au 30 octobre 2021 :

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des dépenses et des recettes des budgets : Voir documents en **annexes 1**.

L'assemblée n'a pas d'observation à formuler sur l'exécution du budget de la commune.

Concernant le budget assainissement collectif, il est regrettable qu'il y ait un décalage dans le temps, entre les factures de l'eau émises par le SIEBAG de Riscle et les factures assainissement collectif émises par la commune de VIELLA. Dès 2022, le SIEBAG fera une facturation groupée.

### 2– Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que l'Association des Amis du Pacherenc de la Saint Sylvestre et les Producteurs PLAIMONT, envisagent l'organisation des traditionnelles "Vendanges de la Saint Sylvestre". La commune prend en charge la mise en place des illuminations dans le village. Elles seront réalisées par les agents techniques, aidés par le Service Gascogne Énergies Services d'Aire sur l'Adour, dont les agents sont habilités à intervenir sur le réseau électrique. La commune prend également en charge l'achat de 2 sapins pour la Mairie. Voir le programme des 30 et 31 décembre 2021 en **annexe 2**. Considérant la situation sanitaire actuelle (COVID 19 et ses variants) et les nouvelles mesures de sécurité contraignantes, l'organisation devient de plus en plus difficile. A ce jour, il est opportun d'attendre les préconisations sanitaires de la Préfecture concernant les rassemblements publics.

Si la situation sanitaire le permet, Monsieur le Maire propose l'organisation d'un goûter pour les Aînés suivi de la présentation des vœux, comme cela se faisait chaque année en période normale.

Le Conseil municipal est favorable et retient la date du 7 janvier 2022. Selon les disponibilités de chacun, Cédric Laborde, Christian Frouin, Jacques Lasserre, Louis Gomez, Christophe Langlade et Frédéric Richevaux se portent volontaires pour aider Monsieur le Maire et organiser ce goûter.

Christophe Langlade se charge de contacter Monsieur Lionel Borowicz pour assurer une prestation chantée avec guitare.

L'organisation de vœux 2022 (permettant la rencontre entre les viellanais et les nouveaux arrivés sur la commune) pourra se faire en soirée du 7 janvier 2022, après le goûter de Aînés, si toutefois les contraintes sanitaires restent acceptables.

#### **4- Bulletin municipal : compte-rendu des réunions de la Commission communication**

La commission communication s'est réunie deux fois. Cindy Calestroupat et Louis Gomez présentent l'avancée des travaux de la commission.

Le Conseil municipal valide les propositions et n'a pas d'observations à formuler.

#### **5- Transfert de l'assainissement collectif au SIEBAG à Riscle**

A compter du 01 janvier 2022, la gestion de l'assainissement collectif, tant au niveau technique qu'administratif, va être réalisée par le SIEBAG de RISCLE.

Il a été demandé aux communes adhérentes du SIEBAG de se prononcer pour l'acceptation de ce transfert. Cependant, alors que plusieurs communes ont délibéré favorablement, dernièrement, le service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Mirande a indiqué qu'il n'était pas nécessaire que les communes adhérentes au SIEBAG délibèrent. A ce jour, le SIEBAG n'a pas communiqué d'informations complémentaires.

A la demande de la trésorerie (Service de gestion de Mirande) et pour des raisons purement budgétaires, le secrétariat de VIELLA a réalisé la facturation du second semestre 2021. Cette facturation intervenait normalement en début de l'année suivante.

#### **6- Informations de la CCAA**

Le prochain conseil communautaire est programmé pour le 13 décembre 2021 à Lelin-Lapujolle.

Concernant le P.L.U.I., la Communauté de commune Armagnac Adour a proposé deux réunions publiques pour présenter son avancement. Lors de ces réunions, le bureau d'études a informé les participants sur les règles à respecter pour le classement des terrains en Zone Constructible dans chaque commune, à savoir la diminution de 35% des surfaces constructibles par rapport au SCOT. La Loi "Climat et Résilience" votée le 22 Août 2021 prévoit de porter cette diminution à 50 %. La CCAA espère que le P.L.U.I. sera accepté avec la diminution de 35 %.

## 7- Questions diverses :

Ecole de VIELLA : les travaux ont pris du retard mais seront terminés à la fin de l'année. La commission de sécurité de la Sous-Préfecture de Mirande est programmée pour vendredi 3 Décembre 2021 à 14h00. L'aménagement dans l'école réhabilitée se fera avant les vacances de Noël.

Courrier Gers Numérique : Voir **annexe 3**. Monsieur le Maire propose d'organiser un atelier sur la commune pour familiariser et accompagner les Viellanais qui le souhaiteraient au numérique. Le Conseil municipal est favorable pour porter l'information aux administrés sur le bulletin municipal ou la distribution d'un flyer. Christophe Langlade est volontaire pour l'organisation de ce service.

Plan Communal de Sauvegarde (P. C.S) : Le plan de VIELLA doit être complété et mis à jour.

Monsieur le Maire sollicite des volontaires. Jacques Lasserre et Louis Gomez sont volontaires pour travailler sur ce document essentiel en matière d'information préventive et de protection de la population. En effet, il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des moyens d'accompagnement et de soutien de la population.

La Fédération française de Course landaise invite les Maires à une rencontre jeudi 2 décembre 2021 à Saint-Sever pour notamment le lancement de sa nouvelle communication. Monsieur le Maire propose aux conseillers intéressés de répondre à cette invitation. Aucun élu ne se porte volontaire pour représenter la commune à cette manifestation.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur souhaite savoir si les conseillers ont des questions supplémentaires.

Un conseiller pose une question sur le devenir de la pharmacie de Viella. Mr le Maire indique qu'il n'a aucune information de la part de la pharmacienne concernant la cessation d'activité et la fermeture de son établissement. Il a simplement entendu des conversations qui faisaient état de la fermeture à la fin du mois de Mars 2022 et il a vu sur internet que la pharmacie était proposée à la vente.

Fin de la réunion. 21H15